

Délibération n°DEL-19-0788

Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain : adoption de la première feuille de route

L'an deux mille dix-neuf le jeudi dix octobre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	109
Procurations :	25
Date de convocation :	04 octobre 2019

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON
Cugnaux	M. Michel AUJOUAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER,

	M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, M. Emilien ESNAULT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE de LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, M. Antoine MAURICE, Mme Brigitte MICOULEAU, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Bernard KELLER	Monique COMBES
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
M. Guy LAURENT	Elisabeth MAALEM
M. Arnaud SIMION	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Daniel DEL COL	Raymond-Roger STRAMARE
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
Mme Aline FOLTRAN	Michel ROUGE
Mme Nathalie SIMON-LABRIC	Marc PERE
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques DIFFIS	Robert MEDINA
M. Bernard SOLERA	Jean-Michel LATTES
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Dorothée NAON
Mme Martine CROQUETTE	Monique DURRIEU
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
Mme Julie ESCUDIER	Annette LAIGNEAU
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Francis GRASS
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
M. Djillali LAHIANI	Samir HAJIJE
Mme Marthe MARTI	Martine SUSSET
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Christophe ALVES
Mme Nicole MIQUEL-BELAUD	Bertrand SERP
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
Mme Gisèle VERNIOL	Régis GODEC
M. Daniel FOURMY	Pierre LACAZE
M. Jacques TOMASI	Claude TOUCHEFEU

Délibération n° DEL-19-0788

Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain : adoption de la première feuille de route

Exposé

I. CONTEXTE

Par délibération du 13 décembre 2018, Toulouse Métropole s'est engagée à construire un Projet Agricole et Alimentaire transversal, partagé et fédérateur, en s'appuyant sur son positionnement historique sur l'agriculture durable en territoire péri-urbain et son projet « rapprocher les consommateurs de la métropole des producteurs régionaux » lauréat du Programme National pour l'Alimentation en 2018.

Ainsi, au-delà des actions menées depuis plusieurs années en faveur du maintien et du développement d'une agriculture de proximité, que ce soit au travers de la préservation du foncier ou de l'accompagnement de projets agricoles pilotes, Toulouse Métropole s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial qui vise à permettre l'accès à tous les habitants à une alimentation de proximité saine et durable. Cet engagement a été confirmé par la signature du Pacte de Milan.

Considérant les liens étroits entre alimentation et émissions de Gaz à Effet de Serre, le Projet Alimentaire Territorial s'inscrit naturellement comme l'une des 83 actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), et est engagé en cohérence et en synergie avec le projet « Métropole de l'économie circulaire », autre action phare du PCAET, qui vise à favoriser l'émergence de réponses locales à la demande locale afin de permettre le déploiement d'un développement économique à faible empreinte environnementale et à forte valeur sociale..

Après avoir posé les enjeux et les orientations de la stratégie agricole et alimentaire, Toulouse Métropole, dans le cadre du Projet Agricole et Alimentaire, capitalise les premiers engagements opérationnels et propose de les compléter avec des approches nouvelles (santé publique, accessibilité sociale, filières, restauration collective...), associant un cercle plus large d'acteurs du système alimentaire.

En effet, le Projet Alimentaire Territorial vise à créer une dynamique collective : une interconnaissance, une visibilité, des synergies, de nouveaux projets partenariaux, pour une alimentation saine, de qualité et de proximité, accessible à tous.

Les questions agricoles et alimentaires dépassant le périmètre administratif de la métropole, Toulouse Métropole intègre dans sa démarche l'indispensable complémentarité entre le bassin de consommation qu'elle représente et les bassins de production qui l'entourent, qui fait également l'objet de coopérations avec les territoires voisins au travers notamment de contrats de réciprocité.

II. LA MOBILISATION DES ACTEURS ENGAGÉE EN 2019

Toulouse Métropole se positionne sur ce projet comme animateur d'une démarche partenariale à l'échelle du territoire.

Un premier diagnostic, réalisé sur la base d'entretiens et de capitalisation des diagnostics existants, a permis de reposer les enjeux et de recenser les initiatives en cours ou en projet ainsi que les acteurs du système alimentaire territorial.

Ce diagnostic, évolutif, a ensuite été enrichi lors d'ateliers multi-acteurs (avril – mai 2019) :

Sur la restauration collective, une enquête auprès des 37 communes de la métropole a permis de partager avec les élus et techniciens une première vision de l'organisation des services, de leur situation par rapport aux objectifs fixés par la loi EGAlim et d'échanger sur les leviers dont ils disposent pour y répondre.

Afin d'amorcer un travail sur la connaissance de l'offre et des acteurs locaux, Toulouse Métropole a ensuite organisé le 18 avril 2019 des ateliers de rencontres qui ont réuni une soixantaine de personnes d'horizons divers : responsables de services de restauration scolaire, entreprises de la restauration collective, responsables de restaurant d'entreprises, associations d'éleveurs, producteurs locaux en agriculture conventionnelle ou biologique,... Ces rencontres, organisées autour d'une présentation de l'offre locale structurée et de témoignages d'acheteurs ont permis aux acteurs de comprendre leurs besoins réciproques et d'exprimer une volonté forte de travailler ensemble et de porter une démarche globale, pour passer progressivement d'une relation acheteurs / fournisseurs à des partenariats s'inscrivant dans la durée.

Sur les autres axes, les 90 participants réunis lors des ateliers du 20 mai 2019 témoignent d'une forte mobilisation des acteurs et de leur diversité (monde agricole, État, collectivités, milieu économique de la logistique, de la distribution, du commerce, enseignement, recherche, associations et porteurs de projets innovants), ce qui a permis de partager lors de ce temps fort les ambitions et le périmètre du projet, et de structurer un plan d'actions qui rassemble les initiatives existantes et identifie les actions complémentaires à conduire à court ou long terme.

Ce travail partenarial de construction du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain, qui permet également de créer des temps d'échange et de rencontres souhaités par les acteurs locaux, amène aujourd'hui à proposer au conseil métropolitain l'armature d'un plan d'actions et une première feuille de route intégrant les actions phares proposées par les acteurs pour une première phase de mise en œuvre.

III. LA STRUCTURATION DU PLAN D' ACTIONS

Les orientations adoptées dans la stratégie agricole et alimentaire métropolitaine ont conduit à structurer le Plan d'actions du projet autour de 4 axes et 16 projets travaillés par les parties prenantes en ateliers.

Axe 1. Accompagner la production locale et l'installation agricole

Enjeux :

L'attractivité de la métropole impose d'aller encore plus loin sur la préservation et la mobilisation du foncier pour maintenir et développer une agriculture durable sur le territoire, et permettre à de nouveaux projets agricoles de se développer.

Afin de répondre à la forte croissance de la demande en produits locaux durables, et à la production de services environnementaux (biodiversité, ressource en eau, qualité paysagère, réduction des émissions de CO₂, lutte contre les îlots de chaleurs...), il faut trouver des réponses aux enjeux de renouvellement des générations d'agriculteurs partant à la retraite, tout en assurant la transition agro-écologique des systèmes agricoles. Il s'agit ainsi d'accompagner les projets qui répondent à ces nouvelles attentes des citoyens et aux enjeux du territoire.

Projets :

De nombreuses actions sont portées par les acteurs agricoles, institutionnels ou associatifs sur ce sujet. Les ateliers ont permis de proposer de les structurer autour de 4 « projets » :

- **1.1. COOPÉRER** : Développer les liens entre les projets d'agriculture accompagnés par la métropole, dans l'objectif d'un changement d'échelle ;

- **1.2. PRÉSERVER LE FONCIER** : Développer l'action sur le foncier, pour développer d'autres projets d'agriculture urbaine, lutter contre l'étalement urbain, diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace naturel ;
- **1.3. CONCRÉTISER** : Utiliser le Domaine Agricole de Toulouse pour donner corps au Projet Alimentaire Territorial (pratiques agro-écologiques, agri-parc ouvert au public et aux partenaires, circuits de distribution locaux, ...) ;
- **1.4. MUTUALISER** : Se doter d'un outil de partage des orientations agricoles à l'échelle métropolitaine (à la manière du schéma de développement économique) ;

Axe 2. Accompagner la restauration collective pour que la lutte contre le gaspillage alimentaire dégage des marges de manœuvre pour plus d'approvisionnement en bio et local

Enjeux :

La restauration collective peut être le moteur d'une dynamique territoriale autour de l'alimentation durable : soutien à l'agriculture bio, locale ou de qualité grâce aux approvisionnements, participation à l'économie circulaire et lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation des agents, des enfants ou parents sur l'alimentation durable.

Les collectivités sont attendues sur leur propre exemplarité, notamment dans le cadre de la restauration scolaire. La mobilisation des communes pour augmenter la part de produits durables locaux et bons pour la santé est une contribution importante pour soutenir l'offre, structurer les filières, et sensibiliser à l'alimentation durable. Étant donné le volume d'achat des 37 communes de la métropole, celles-ci peuvent jouer un rôle moteur dans l'évolution du système alimentaire. De surcroît, la loi EGAlim dispose que les restaurations collectives municipales devront proposer 50 % de produits durables (signes officiels de qualité et d'origine, fermiers, haute valeur environnementale) et 20 % de produits bio au 1^{er} janvier 2022. Il s'agit de mettre à profit les deux ans qui viennent pour que l'ensemble des communes de la métropole puisse atteindre ces objectifs.

Projets :

Quatre projets ressortent des échanges et sont proposés pour structurer la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial :

- **2.1. PROJET GLOBAL** : proposer aux communes un accompagnement global au projet de « cantine durable » (transversalité, approvisionnement et lutte contre le gaspillage, communication et sensibilisation) ;
- **2.2. MARCHES PUBLICS** : mutualiser, entre communes de même typologie, un travail sur les marchés publics pour qu'ils permettent de mettre en œuvre le projet partagé ;
- **2.3. SOURCING** : Conduire un travail d'identification des acteurs et de connaissance de l'offre disponible localement, partager le sourcing des fournisseurs et producteurs locaux entre restaurateurs, en s'appuyant sur les plateformes existantes ;
- **2.4. SENSIBILISER** : Déployer le « Menu 2 fois bon » pour valoriser et faire connaître ce travail des communes et le partager avec les restaurations collectives privées ;

Axe 3. Structurer les filières : développer l'approvisionnement local, la logistique et la transformation

Enjeux :

Les initiatives pour répondre à la demande croissante en produits sains, de qualité et de proximité sont nombreuses, mais nécessitent un changement d'échelle pour permettre un accès à tous à une alimentation saine et durable.

Malgré la présence d'opérateurs économiques dans la métropole, 75 % des achats de produits agricoles et agroalimentaires sont importés et 91 % de la demande n'est pas captée par le territoire.

Depuis début 2017, Toulouse Métropole a engagé une dynamique de coopération territoriale pour renforcer les solidarités et complémentarités territoriales avec ses voisins ruraux. Représentant un bassin de consommation de 760 000 « mangeurs », la métropole toulousaine peut nouer des partenariats « gagnants-gagnants » avec les bassins de productions voisins.

Les contrats de réciprocité en cours avec ces territoires de production visent à créer des circuits plus courts et à limiter ces fuites économiques pour les territoires.

L'existence sur le territoire d'outils de transformation complémentaires, de solutions en termes de logistique et de distribution et de filières locales structurées devrait permettre aux restaurateurs et commerçants de proposer aux consommateurs davantage de produits locaux durables, dans un contexte où les modes de consommer évoluent (temps de préparation des repas, achats en ligne...). Le MIN, outil de Toulouse Métropole qui permet de distribuer des volumes importants, joue un rôle prépondérant de structuration de filières régionales grâce à son travail d'ancrage territorial.

Projets :

En complément, d'autres actions participent à la structuration des filières d'approvisionnement, et peuvent être approfondies selon 4 projets :

- 3.1. LOGISTIQUE : Optimiser la logistique et la distribution des produits locaux durables via le MIN et la chambre des métiers pour mutualiser entre marchés de plein vent, artisans- commerçants et restaurateurs
- 3.2. VISIBILITÉ : Augmenter la part et la visibilité des produits locaux durables proposés par les différents acteurs du territoire, en lien avec les territoires du bassin de production (partenariats/contractualisations, animation d'événementiels, charte et plateforme de mise en lien offre-demande...)
- 3.3. TRANSFORMATION : Recenser les outils de transformation pour identifier les besoins non satisfaits, les complémentarités fonctionnelles et territoriales entre les outils existants et les potentiels de développement
- 3.4. EXPÉRIMENTATION : expérimenter des outils numériques innovants au service de la structuration de filières dans le cadre du PAT (mise en lien, traçabilité, mutualisations, optimisations logistiques)

Axe 4. Sensibiliser et faciliter l'accès des consommateurs à une alimentation saine et durable

Enjeux : L'information et la sensibilisation du consommateur doivent lui permettre de faire le lien entre ce qu'il mange et les impacts sur sa santé, son environnement et son cadre de vie :

Bien que largement diffusés et globalement entendus, les impacts de l'alimentation sur la santé ne sont pas toujours mis en pratique.

Les impacts sur l'environnement, ne sont quant à eux pas toujours perçus : l'addition des choix alimentaires individuels a néanmoins un impact sur les pratiques agricoles, et donc le paysage et le cadre de vie, la qualité de la ressource en eau ou la biodiversité. Sur le volet économique, ils influencent les filières et le modèle agro-alimentaire et de distribution. A long terme, le modèle de consommation alimentaire joue un rôle central sur les questions de santé-environnement.

Au-delà de cette indispensable sensibilisation, il s'agit également de favoriser l'accessibilité à une alimentation durable, que ce soit sur un plan pratique, financier, social et culturel ou en termes d'accès à l'information sur la qualité des produits et les lieux de vente

Projets : Des initiatives en ce sens existent sur le territoire, et les partenaires du PAT proposent de les mettre en lien et de les appuyer, autour des projets suivants :

- 4.1. INFORMER : Mettre à disposition les informations nécessaires pour comprendre les impacts de son alimentation, faire évoluer les comportements et trouver les outils pour se nourrir durablement ;
- 4.2. ACCESSIBILITÉ : Permettre à chacun de disposer d'un lieu où trouver des produits alimentaires de qualité, qui corresponde à son mode de vie (déplacement, préparation des repas, mode d'achat, jardinage...) ;
- 4.3. BUDGET ALIMENTAIRE : Accompagner les différents publics vers une alimentation saine et durable à un coût acceptable ;

- **4.4. EXEMPLARITÉ** : Les partenaires du Projet Alimentaire Territorial s'engagent à mettre en œuvre des actions en interne au sein de leurs organisations pour sensibiliser et favoriser l'accès à une alimentation saine et durable auprès de leurs salariés et dans le cadre de leurs missions ;

IV. UNE PREMIÈRE FEUILLE DE ROUTE

Pour engager le Projet Agricole et Alimentaire de Toulouse Métropole, il est proposé d'enclencher des actions « phares », qui jouent le rôle de démonstrateur et mobilisent les partenaires autour d'actions concrètes à court terme.

Ces 16 actions phares constituent la première feuille de route, qui est annexée à la présente délibération.

Elles feront l'objet d'un approfondissement en ateliers thématiques partenariaux fin 2019, afin de préciser leurs modalités de mise en œuvre (pilote, calendrier, moyens à mobiliser...).

Dans une démarche d'amélioration continue, cette feuille de route sera ensuite progressivement enrichie et complétée par les actions proposées par la Métropole et par les partenaires du territoire.

Décision

Le Conseil de la Métropole,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Développement durable, Énergies du vendredi 13 septembre 2019,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Décide :

Article 1

De valider la structuration proposée pour le plan d'actions du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain.

Article 2

D'adopter une première feuille de route, telle qu'annexée à la présente délibération, contenant les actions phares à engager à court terme.

Article 3

D'organiser des ateliers thématiques afin de préciser les modalités de mise en œuvre des actions phares (pilote, calendrier, moyens à mobiliser...) et de réunir annuellement les acteurs du système alimentaire local afin de partager le suivi du projet.

Résultat du vote :

Pour	128
Contre	0
Abstentions	6 (Mmes CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 16/10/2019

Reçue à la Préfecture le 16/10/2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

ANNEXE : Structure du Plan d'actions du Projet Agricole et Alimentaire et propositions d'actions phares à mettre en œuvre à court terme (1ère feuille de route)

Axes	PROJET / objectifs	Actions phares (qui peuvent jouer un rôle de locomotive et rassembler les partenaires autour d'une concrétisation à court terme)
Axe 1 Accompagner la production locale et l'installation agricole	COOPERER Développer les liens entre les projets d'agriculture accompagnés par la métropole, dans l'objectif d'un changement d'échelle	48h agriculture urbaine Faire coopérer les acteurs des projets d'agriculture urbaine autour d'une visibilité commune via l'évènement "les 48h de l'agriculture urbaine" et en s'appuyant sur les spécialistes de la sensibilisation (associations). Cet évènement pourra être prolongé par des parcours thématiques
	PRESERVER LE FONCIER Développer l'action sur le foncier, pour développer d'autres projets d'agriculture urbaine, lutter contre l'étalement urbain, diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace naturel	SCOT Intégrer les enjeux agricoles et alimentaires à l'échelle du ScoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et produire des éléments de diagnostic aux différentes échelles pour mobiliser les outils de protection (ZAP, PENAP) à bon escient
	CONCRETISER Utiliser le Domaine Agricole de Toulouse pour donner corps au Projet Alimentaire Territorial (pratiques agro-écologiques, agri-parc ouvert au public et aux partenaires, circuits de distribution locaux...)	Agro-parc Sanctuariser les parcelles du Domaine de Toulouse (220 ha, soit 2 % de la superficie de la Ville) pour les transformer en agro-parc associant production BIO et ouverture au public
	MUTUALISER Se doter d'un outil de partage des orientations agricoles à l'échelle métropolitaine (à la manière du schéma de développement économique)	Typologie Préfigurer un outil de partage des opportunités foncières pour l'installation de porteurs de projet, par une typologie des opportunités foncières et des porteurs de projets illustrées d'exemples réels
Axe 2 Accompagner la restauration collective	PROJET GLOBAL Proposer aux communes un accompagnement global au projet de « cantine durable » (transversalité, approvisionnement et lutte contre le gaspillage, communication et sensibilisation)	Accompagnement global des communes Proposer aux communes volontaires un accompagnement "cantine durable" personnalisé, et un accompagnement au projet global (transversalité et lien avec l'ensemble des acteurs).
	MARCHES PUBLICS Mutualiser, entre communes de même typologie, un travail sur les marchés publics pour qu'ils permettent de mettre en œuvre le projet partagé	Accompagnement marchés publics des communes Accompagnement spécifique sur les marchés publics selon la typologie de cantine (prestation ou mutualisation de compétence)
	SOURCING Conduire un travail d'identification des acteurs et de connaissance de l'offre disponible localement, partager le sourcing des fournisseurs et producteurs locaux entre restaurateurs, en s'appuyant sur les plateformes existantes	Echange et visite Animer un réseau d'échanges avec un travail spécifique sur le sourcing (visites et partage du sourcing des producteurs locaux)
	SENSIBILISER Déployer le Menu "2 fois bon" pour valoriser et faire connaître ce travail des communes, et le partager avec les restaurations collectives privées	2 fois bon Déploiement du menu 2 fois bon (bon pour soi/bon pour la planète) pour rendre plus visible le travail de la restauration collective, avec l'objectif de mobiliser le maximum de communes
Axe 3 Structurer les filières	LOGISTIQUE Optimiser la logistique et la distribution des produits locaux durables via le MIN et/ou la chambre des métiers pour partager / mutualiser entre marchés de plein vent, artisans-commerçants et restaurateurs	Commerçants et restaurateurs En miroir des actions avec la restauration collective, animer un travail avec les commerçants et les restaurateurs (en lien avec la CMA, CCI et MIN) - sur le sourcing (rencontres, catalogue partagé, speed-dating...) - Sur la logistique : études sur premier et dernier kms et innovation dans l'organisation des livraisons (outils d'optimisation) - animation de réseau
	VISIBILITE Augmenter la part et la visibilité des produits locaux durables proposés par les différents acteurs du territoire, en lien avec les territoires du bassin de production (partenariats/contractualisations, animation d'événementiels, charte et plateforme de mise en lien offre-demande...)	Communication sur les marchés Action de communication pour faire connaître, maintenir et promouvoir les marchés de plein vent (et la visibilité des producteurs/produits locaux)
	TRANSFORMATION Recenser les outils de transformation pour identifier les besoins non satisfaits, les complémentarités fonctionnelles et territoriales entre les outils existants et les potentiels de développement	Opportunité Etudier l'opportunité et les conditions de développement de nouveaux outils de transformation mutualisés
	EXPERIMENTATION Expérimenter des outils numériques innovants au service du PAT (plateformes de mise en lien, traçabilité, mutualisations, logistique)	Montrer Expérimenter des outils de mise en lien offre / demande (notamment sur le don alimentaire) et de mise en visibilité des produits
Axe 4 Sensibiliser et faciliter l'accès	INFORMER Mettre à disposition les informations nécessaires pour comprendre les impacts de son alimentation, faire évoluer les comportements et trouver les outils pour se nourrir durablement	Anim' grand public Développer les animations grand public sur l'alimentation (cf. 48h de l'agriculture + haut)
	ACCESSIBILITE Permettre à chacun de disposer d'un lieu où trouver des produits alimentaires de qualité qui corresponde à son mode de vie (déplacement, préparation des repas, mode d'achat...)	Analyser la distribution Analyse du maillage des lieux de vente de produits alimentaires de qualité et leur rayonnement (dont le volet logistique de leur activité pour l'achat dématérialisé), identifier les besoins éventuels et les porteurs de projets pour développer une vision stratégique
	BUDGET ALIMENTAIRE Accompagner les différents publics vers une alimentation saine et durable à un coût acceptable	Défi familles Faire rayonner, déployer, le défi Familles à alimentation positive pour démontrer que l'on peut manger « durable » en maintenant son budget. Intégrer la démarche VRAC (achat groupé en QPV) dans ce Défi.
EXEMPLARITE Les partenaires du PAT s'engagent à mettre en œuvre des actions en interne de leurs organisations pour sensibiliser et favoriser l'accès à une alimentation saine et durable auprès de leurs salariés et dans le cadre des actions qu'ils mènent	Marché "traiteur" et Small Business Act Engagement d'un travail sur le marché « traiteur » de Toulouse Métropole et renforcement du Small Business Act sur le volet alimentaire et en faire un levier de visibilité pour les produits locaux	